

# TRUCK NET + – Nettoyant dégraissant concentré pour PL

## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société / l'entreprise

#### 1.1. Identification de produit

Type de produit chimique	Nettoyant basique
Nom / Références	<b>TRUCK NET + / FUTURCARNET</b>

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal	Nettoyant shampoing carrosserie
Utilisation de la substance/préparation	Dégraissant concentré pour PL

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Adresse : ZA Saint-Paul  
22540 LOUARGAT – France  
Tel : +33 (0)2 96 43 36 90  
Fax : +33 (0)2 96 43 32 26  
E-mail : [contact@capivia.com](mailto:contact@capivia.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme consultatif officiel	Numéro d'appel d'urgence
France	ORFILA	+33 (0)1 45 42 59 59
Belgique	Centre Anti-poisons	+32 02/264 96 36

### SECTION 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Skin irrit.  
Eye irrit.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme



GHS05

##### CLP Mention d'avertissement

**Corrosif**

##### Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H314 : Provoque de grave brûlure de la peau.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

### Conseils de prudence - Prévention :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

P261 : Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P314 : consulter un médecin en cas de malaise.

P302 + 352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

P332 + P353 : EN CAS D'IRRITATION CUTANÉE : Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006. Les substances contenues dans cette formulation sont conformes l'Arrêté du 8 septembre 1999 pris pour l'application de l'article 11 du décret n°73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

Nom	Identification de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]
EDTA	CAS : 64-02-8 EINECS : 200-573-9	10 < x < 25	GHS05, GHS07 Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2 H302, H318, H332
Soude caustique	CAS : 1310-73-2 EINECS : 215-181-2	2,5 < x < 10	GHS05 Skin Corr. 1A H314
Propylene Glycol Butyl Ether	CAS : 5131-66-8 EINECS : 225-878-4	0 < x < 2,5	GHS02, GHS07 Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2., Flam. Liq. 3. H226, H315, H319.
Sodium cumènesulfonate 93%	CAS : 28348-53-0	0 < x < 2,5	GHS07 Eye Irrit. 2. H319
Lauryl ether sulfate 28%	CAS : 151-21-3 EINECS : 205-788-1	0 < x < 2,5	GHS07 Skin. Irrit. 2, Eye Dam. 1, H315, H319.

# TRUCK NET + – Nettoyant dégraissant concentré pour PL



## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

Alcools gras éthoxylés	CAS : 69011-36-5	0 < x < 2,5	GHS05, GHS07 Eye Dam. 1, Acute Tox. 4. H318, H302
------------------------	------------------	-------------	---

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours	Aucune mesure particulière n'est requise.
Après inhalation	Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec la peau	Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Se Laver immédiatement et abondamment avec de grandes quantités d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer immédiatement avec une solution oculaire ou avec de l'eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Alerter les services d'urgences et consulter un ophtalmologiste.
Après ingestion	Si la victime est parfaitement consciente/lucide. NE PAS FAIRE VOMIR. Rincer la bouche. Prévoir d'urgence un transport vers un centre hospitalier.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### NON INFLAMMABLE

### 5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés	CO <sub>2</sub> , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
--------------------------------	--

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques Spécifiques	L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.
Danger d'explosion	-
Réactions dangereuses	En cas d'incendie, il se forme du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )
Mesures générales	Ne pas respirer les fumées

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie	Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.
Équipements de protection particuliers des pompiers	Port d'équipement respiratoire autonome si nécessaire. Porter des vêtements de protections pour empêcher tout contact avec les yeux
Autres informations	Données non disponibles

## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

### SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Voir aussi les mesures de protections des sections 7 et 8.

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Équipement de protection	Équipements de protections individuelles appropriés des intervenants (voir section 8)
Procédures d'urgence	Veiller à une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surfaces et dans les nappes d'eau souterraines.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, liant universel , sciure).
Procédés de nettoyage	Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant. En cas de souillure du sol, et après récupération du produit avec un produit absorbant inerte, laver à grande eau.
Autres informations	-

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Observer les précautions indiquées sur l'étiquettes ainsi que les réglementations de la protections du travail.  
Éviter impérativement le contact du produit avec la peau et les yeux.  
Veiller à la bonne aération des locaux.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé . Tenir hors de portée des enfants.
Produits incompatibles	Produits acides
Matériaux incompatibles	-
Matériaux d'emballage	Conserver dans l'emballage d'origine.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètre de contrôle

# TRUCK NET + – Nettoyant dégraissant concentré pour PL

## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

### Soude caustique (CAS 1310-73-2)

Travailleurs : Voie d'exposition	Paramètres de contrôle	Base
VME	2 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
Remarque	Valeurs limites indicatives	

### EDTA (CAS 64-02-8)

	Paramètres de contrôle	Base
VME	2 mg/m <sup>3</sup>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)/Valeurs limites indicatives
PNEC eau douce	2,2 mg/l	
PNEC eau de mer	0,22 mg/l	
PNEC libération sporadique	1,2 mg/l	
PNEC sol	0,72 mg/kg	
PNEC station épuration	43 mg/l	
DNEL travailleur – exposition longue durée - effets systémiques et locaux, inhalation	2,5 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL travailleur – exposition à court terme – effets systémiques et locaux, inhalation	2,5 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL consommateur – exposition longue durée – effets systémiques et locaux, inhalation	1,5 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL consommateur – exposition à court terme – effets systémiques et locaux, inhalation	1,5 mg/m <sup>3</sup>	
DNEL consommateur – exposition longue durée – effets systémiques, par voie orale	25 mg/kg	

## 8.2. Contrôle de l'exposition

Hygiène industrielle	Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
- protection des mains	Le matériaux des gants doit être imperméable à la préparation. Se laver les mains après utilisation.
- protection des yeux	Lunettes de protection recommandées pour la manipulation.
- protection respiratoire	Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.



## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Fluide
Couleur	incolore
Odeur	Non
pH	14
Point de fusion	Non concerné
Point de solidification	Non concerné
Point d'ébullition	~100°C
Point d'éclair	Non disponible

# TRUCK NET + – Nettoyant dégraissant concentré pour PL



## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

Inflammabilité	Non Inflammable
Densité relative	>1,1 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	Miscible dans l'eau

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### Soude caustique (CAS 1310-73-2)

Ingestion	Donnée non disponible
Peau	Irritation sévère de la peau (Lapin)-24h
Yeux	Irritation sévère des yeux (Lapin) -24h
Sensibilisation	Donnée non disponible
Mutagénicité	Donnée non disponible
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Reproduction	Donnée non disponible

### Sodium cumènesulfonate (CAS 28348-53-0)

Ingestion	DL50 = 5,2 g/kg (Rat)
Peau	DL50 > 2 g/kg (Lapin)/ Irritation (Lapin)
Mutagénicité	Pas considéré comme mutagène
Cancérogénicité	Pas considéré comme cancérogène
Reproduction	Aucune donnée

## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

### EDTA (CAS 64-02-8)

Ingestion	DL50 = 1780-2000 mg/kg (Rat)
Inhalation	CL50 = 1000-5000 mg/m3 – 6h (Rat)
Irritation	Inon irritant pour la peau. Peut entrainer de graves lésions oculaires (Lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant (Cochon d'inde cobaye)
Mutagénicité	Un tel effet n'a pu être démontré.
Cancérogénicité	Lors d'essais à long terme par ingestion sur le rat et la souris, le produit n'a pas eu d'effet cancérigne.
Reproduction	Non reprotoxique

### Alcools gras éthoxylés (CAS 69011-36-5)

Ingestion	DL50 > 200-2000 mg/kg (Rat)
Peau	DL50 > 2000 mg/kg (Lapin)
Yeux	Risques de lésions oculaires graves (Lapin)
Sensibilisation	Non sensibilisant (Cochon d'Inde)
Mutagénicité	Donnée non disponible
Cancérogénicité	Donnée non disponible
Reproduction	Donnée non disponible

### Propylene Glycol Butyl Ether (CAS 5131-66-8)

Ingestion	DL50 = 2700 mg/kg (Rat)
Inhalation	CL50 = 651 mg/l (Rat)-4h
Peau	DL50 = 2000 mg/kg (Rat) / Irritant
Yeux	Irritation
Sensibilisation	Ne provoque pas de sensibilisation.
Mutagénicité	Tests de mutagenèse in vitro et in vivo sont négatifs
Cancérogénicité	N'est pas classé comme cancérigène pour l'homme
Reproduction	Donnée non disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

### Soude caustique (CAS 1310-73-2)

Toxicité aquatique	Gambusia affinis (Guppy sauvage) CL50 = 125 mg/l - 96h Daphnie Immobilisation CE50 = 40,38 mg/L - 48h
Biodégradabilité	Donnée non disponible
Bioaccumulation	Donnée non disponible
Mobilité dans le sol	Donnée non disponible
Autres effets	Donnée non disponible

### Sodium cumènesulfonate (CAS 28348-53-0)

Toxicité aquatique	Fathead minnow CL50 > 1000 mg/l – 96h NOEC = 560 mg/l – 96h Daphnia magna CE50 > 1000 mg/L – 24&48h NOEC > 1000mg/l – 24&48h
Biodégradabilité	biodegradable

### EDTA (CAS 64-02-8)

Toxicité	Poissons (Lepomis macrochirus) CL50 > 100 mg/L – 96h Invertébré (Daphnia magna) CE50 > 100 mg/l – 48h Plantes (scenedesmus obliquues) > 100 mg/l – 72h Microorganisme/effet sur la boue (boue activée, ménagère) CE20 > 500 mg/l – 30 min
----------	--

# TRUCK NET + – Nettoyant dégraissant concentré pour PL

## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

	Effets chroniques sur poissons (brachydanio rerio) NOEC > 36,9 mg/l – 35 j Effets chroniques sur invertébrés aquat. (daphnia magna) NOEC = 25 mg/l – 21 j Organismes vivant dans le sol (Eisenia foetida) CL50 = 156 mg/kg – 14 j Plantes terrestres (végétal terrestre) NOEC = 84 mg/kg
Bioaccumulation	Facteur de bioconcentration 1,8 (28 j), leptomis macrochirus. Ne s'accumule pas de façon notable dans l'organisme.
Mobilité dans le sol	Une adsorption sur la phase solide du sol n'est pas attendue.
Evaluation PBT et vPvB	Le produit ne répond pas au critère PBT et vPvB
Autres effets	Donnée non disponible

### Alcools gras éthoxylés (CAS 69011-36-5)

Toxicité aquatique	Cyprinus carpio CL50 = 1-10 mg/l – 96h Daphnia magna CE50 = 1-10 mg/l – 48h Desmodismus subspicatus (algues vertes) CE50 = 1-10 mg/l
Biodégradabilité	Facilement biodégradable >70% - 28d

### Propylene Glycol Butyl Ether (CAS 5131-66-8)

Toxicité aquatique	CL50 = 560-1000 mg/l – 96h (poisson) NOEC = 180 mg/l – 96h (Guppy) CE50 > 1000 mg/l – 48h (Daphnia magna) NOEC50 = 560 mg/l – 48h (Daphnia magna) NOEC + 560 mg/l – 96h (Algues vertes Selenastrum)
Biodégradabilité	Substance probablement biodégradable à facilement biodégradable avec une dégradation de 60-92% après 28 jours.
Bioaccumulation	Non susceptible de se bioaccumuler
Mobilité dans le sol	Très mobile dans le sol
Evaluation PBT et vPvB	Non PBT, non vPvB
Autres effets	Donnée non disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthode de traitement des déchets

Une gestion appropriée des déchets résultant de ce mélange (avec ou sans emballage) doivent être faite selon les dispositions de la directive 2008/98/CE.

N° de déchet industriel	-
Méthode de traitement des déchets	Éliminateur agréée.
Recommandations d'évacuation des eaux usées	Ne pas déverser dans les cours d'eau et les égouts. Éliminer en tant que déchet selon la directive 2008/98/CE.
Recommandations d'élimination des emballages	Conserver l'étiquette sur l'emballage

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transporter conformément aux dispositions ADR (route) RID (rail) IMDG (maritime) et IATA (aérien)

### Classification :



## Fiche de données de sécurité

Conforme Règlement (CE) n° 1907/2006

Date de mise jour : 30 Janvier 2015

### Numéro ONU

#### ADR/IMDG/IATA:

UN 1760, LIQUIDE CORROSIF n.s.a. (EDTA, Soude caustique, alcool gras éthoxylé),

Classe 8,

Emballage III.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementation / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Codes H et Phrases R mentionnées dans la Section 3

Symboles des risques: Corrosif.

Note: Les informations réglementaires ci-dessus répertoriées rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la fiche de données de sécurité. L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle d'autres dispositions complétant ces prescriptions. Se reporter à toutes les réglementations ou clauses nationales, internationales et régionales en vigueur.

## SECTION 16 : Autres informations

Sources des données utilisées : INRS / SIGMA – ALDRICH CHEMICALS

Phrases H :

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.